



# ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

## RAPPORT DE GESTION 2025



du Comité de direction  
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois



# **PREAVIS N°02 - 2026**

## **du Comité de direction**

### **au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c et 125b) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2025.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Organisation.....</b>	<b>6</b>
1.1 Organigramme du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 .....	8
<b>2. LES AUTORITES .....</b>	<b>9</b>
2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026.....	9
2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026 .....	11
2.3 Séances du Conseil intercommunal.....	12
<b>3. RÉSUMÉ DES COMPTES 2025 .....</b>	<b>12</b>
3.1 Résultat d'exercice .....	12
3.2 Analyse des charges de fonctionnement .....	12
3.3 Analyse des revenus .....	13
3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques.....	14
3.5 Conclusion.....	14
<b>4. DIRECTION .....</b>	<b>16</b>
4.1 Ressources humaines .....	16
4.2 Personnel du service .....	17
<b>5. DIVISION ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>19</b>
5.1 Section Police administrative .....	19
<b>6. DIVISION OPERATIONNELLE.....</b>	<b>29</b>
6.1 Chef Opérationnel.....	29
6.2 Section Police mobile.....	29
6.3 Section Police territoriale .....	33
6.4 Unité Radar .....	37
6.5 Unité Garde-parcs .....	38
<b>7. DIVISION TECHNIQUE ET LOGISTIQUE .....</b>	<b>39</b>
7.1 Signalisation Routière (SR).....	39
<b>8. CONCLUSION.....</b>	<b>41</b>

# GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
APOL	Association Police Lavaux
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration Renforcée
CP	Code pénal
CPC	Commission de police et des contraventions
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
EMCC	Etat-Major cantonal de conduite
FOCO	Formation continue
GDM	Gendarmerie
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LProP	Loi sur la protection de la population
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
OPV	Organisation policière vaudoise
ORCA	Organisation en cas de catastrophes
PEF	Policier En Formation
PEL	Police Est Lausannois
PCV	Police cantonale vaudoise
POLCOM	Police communales vaudoise
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
REGIO	Projet Police Ouest Lausannois - Gendarmerie
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière
SSB	Socle sécuritaire de base

## 1. Organisation

---

La Constitution vaudoise confie aux communes la responsabilité d'assurer la sécurité sur leur territoire. Cette mission peut être assumée soit par la Gendarmerie vaudoise, soit par un corps de police municipal ou intercommunal. Dans ce cadre, la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 rappelle que l'ensemble des forces de police du canton doivent œuvrer dans un esprit de collaboration étroite, permanente et coordonnée. Cette exigence répond à une nécessité simple : garantir à la population un dispositif cohérent, efficace et capable de faire face, dans les meilleures conditions, aux besoins du terrain.

Sur le territoire des quatre communes membres, l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) dispose aujourd'hui d'une organisation policière complète, structurée et coordonnée, lui permettant d'assumer l'ensemble des missions qui lui sont confiées. Ces missions couvrent des domaines essentiels de l'action publique. Elles comprennent en particulier la protection des personnes et des biens, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics, le respect des institutions démocratiques, l'application des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux, sans oublier l'intervention lors de situations d'urgence, d'accidents ou d'événements graves.

L'activité du Corps de police ne se limite toutefois pas à la seule intervention. Elle comprend également la prévention, la régulation de la circulation routière, en mouvement et au repos, l'enregistrement des plaintes pénales dans le cadre légal, l'exécution de certaines décisions administratives et judiciaires nécessitant le recours à la force publique, ainsi que diverses missions relevant de la police administrative. À cela s'ajoutent les actions de proximité et de sensibilisation, notamment dans les écoles et lieux publics, ainsi que les tâches exercées dans des domaines spécifiques tels que la police du commerce, les inhumations ou encore certaines missions liées à la protection de l'État.

Pour remplir ces responsabilités, le Corps de police s'appuie sur une organisation professionnelle réunissant des cadres diplômés et certifiés ISP, des policiers brevetés, des assistants de sécurité publique ainsi que des collaborateurs civils assermentés. L'ensemble du service est placé sous la conduite d'un Commandant, chef de service, appuyé par un État-major.

Dans le respect du cadre légal, le Comité de direction conserve la maîtrise des priorités et des objectifs qu'il entend fixer à l'Association. Il définit les orientations générales, arrête les axes stratégiques et veille à leur mise en œuvre, tant par l'adoption du budget que par les directives données au Commandant de police. Grâce à sa proximité avec les réalités du terrain et aux échanges réguliers avec le personnel de l'ASEL, il dispose d'une vision d'ensemble du fonctionnement du service et des moyens nécessaires pour assurer un suivi attentif de son activité, de ses finances et de sa capacité de réaction face aux événements majeurs.

## Considérations générales

---

Durant l'année, et dans le cadre de la police coordonnée, les effectifs de Police Est Lausannois (PEL) ont régulièrement été sollicités pour renforcer différents dispositifs sécuritaires dans le canton, notamment pour les championnats suisses de football et de hockey.

Nous pouvons également citer l'engagement de collaborateurs de Police Est Lausannois dans le cadre du WEF à Davos.

Dès le 1<sup>er</sup> août 2025, une opération conjointe de la Police cantonale et des polices communales, visant à déstabiliser le trafic de drogue en rue, a été mise sur pied sur le territoire cantonal. Cette opération, présente journalièrement en divers lieux problématiques du canton, mobilise en permanence des forces de police dont un collaborateur de Police Est-Lausannois détaché à plein temps.

## Collaboration PEL – POLICE LAVAUX

---

Si la collaboration avec Police Lavaux se poursuit dans le cadre de la Police coordonnée, avec des appuis opérationnels réciproques, les liens réguliers ainsi que la proximité entre nos deux entités sécuritaires nous conduisent à envisager un rapprochement, voire une mutualisation, de certaines tâches. Cette démarche vise notamment à renforcer notre efficacité et à pallier d'éventuelles insuffisances d'effectif. Elle se concrétise actuellement au sein de nos entités administratives où des échanges réguliers permettent d'harmoniser les processus et d'organiser des formations groupées, limitant ainsi les frais.

Des réflexions sont également en cours pour mutualiser certaines formations continues pour le personnel policier comme le tir, les moyens de contraintes et la prévention informatique.

## Formation

---

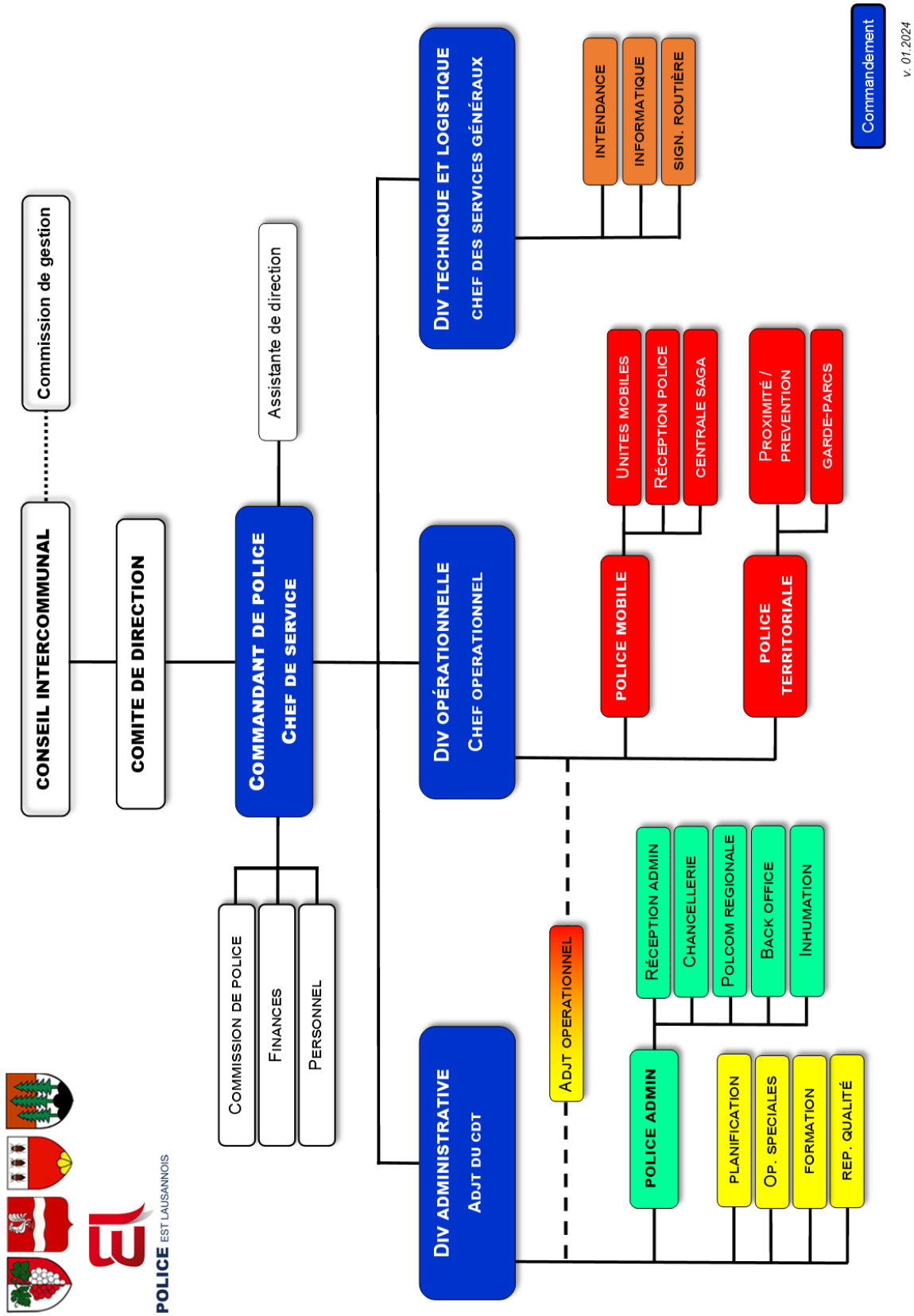
L'Organisation policière vaudoise a permis de poursuivre la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir et des premiers secours (BLS-AED / Usage des moyens de secours comme le défibrillateur). Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police de suivre des entraînements communs, permettant de gagner ainsi en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique.

En 2025, Police Est Lausannois est devenu autonome dans le cadre de la formation continue en sécurité personnelle. Cette décision portait sur la volonté de pouvoir offrir une formation adaptée aux différents métiers de policier (policier de terrain ou de bureau) en tenant compte notamment de l'âge des participants (formation spécifique).

Au mois de novembre 2025, après avoir réussi son examen de capacité opérationnelle (ECO) au terme de sa 1<sup>ère</sup> année académique à l'École de police de Savatan, notre aspirant a rejoint une unité de Police-secours pour sa 2<sup>ème</sup> année in situ en tant que « policier en formation » (PEF). Cette année sur le terrain doit lui permettre de mettre en pratique les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.) et ainsi de se présenter aux examens du Brevet Fédéral en novembre 2026.

En septembre 2025, trois aspirants policiers et une aspirante policière ont rejoint l'Académie de Savatan pour leur 1<sup>ère</sup> année théorique.

# 1.1 Organigramme du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025



Commandement

v. 01.2024

## 2. LES AUTORITES

---

### 2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026

---

#### 2.1.1 Message du Président

Dans le rapport 2024, j'indiquais que les mots « Servir et protéger » nous paraissaient simples en apparence, mais au fond ils traduisent une responsabilité essentielle au cœur du contrat social qui unit les autorités publiques et la population. En 2025, 14<sup>ème</sup> exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, la Police Est-Lausannois (PEL) a poursuivi sa mission dans un contexte exigeant, marqué par des attentes croissantes en matière de sécurité et de proximité.

Garantir la sécurité publique n'est pas uniquement une obligation opérationnelle : c'est un engagement politique fort en faveur de la qualité de vie, de la cohésion sociale et de l'attractivité de notre territoire. À ce titre, l'action de la PEL s'inscrit pleinement dans une vision globale de sécurité intégrée, au service des habitantes et habitants de nos quatre communes.

L'évolution du monde dans lequel nous vivons implique une vigilance régulière, plus que jamais nécessaire. Elle se traduit par une présence visible sur le terrain, par une capacité d'intervention rapide, mais aussi par un travail de prévention et de collaboration étroite avec les partenaires institutionnels.

Les données relatives à la criminalité confirment les enjeux auxquels nous sommes confrontés. En 2025, le canton de Vaud enregistre 72'969 infractions au droit fédéral, soit une stabilisation (+0.3%) après la forte hausse observée en 2024. Dans le détail, les infractions au Code pénal se maintiennent à un niveau élevé (65'842 cas, +2.9%), tandis que les infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration diminuent (2'475 cas, -1.9%). Les infractions à la Loi sur les stupéfiants connaissent quant à elles une forte diminution (4'078 cas, -29.9%).

Ces chiffres globaux masquent toutefois des évolutions préoccupantes. La criminalité numérique reste préoccupante, confirmant une tendance structurelle. Les violences domestiques demeurent également à un niveau élevé, appelant une mobilisation renforcée des autorités et des partenaires sociaux.

Face à ces constats, l'année 2025 a été marquée par une volonté politique claire : renforcer l'efficacité, la visibilité et la proximité de l'action policière. Les efforts engagés depuis plusieurs années portent leurs fruits, mais la patience est mise à rude épreuve. Dans un environnement en mutation rapide, notre capacité à évoluer constitue une condition indispensable à l'efficacité de l'action publique. Cela implique des choix stratégiques, des priorités claires et un engagement constant en faveur de la sécurité de la population.

Ce rapport de gestion témoigne du travail accompli avec professionnalisme et détermination par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la PEL. Il met également en lumière l'importance du soutien des autorités politiques et de la confiance de la population, éléments essentiels à la réussite de notre mission.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes remerciements appuyés aux collaboratrices et collaborateurs de la PEL pour leur engagement exemplaire. Par leur action quotidienne, ils contribuent à préserver un cadre de vie sûr et à renforcer le sentiment de sécurité au sein de notre région.

Pour ce dernier exercice « complet » avant le changement de législature, je tiens à saluer l'engagement du Comité de direction et du Conseil intercommunal, dont les décisions et le soutien permettent de garantir une politique de sécurité cohérente et durable, au service des habitantes et habitants de nos quatre communes.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Jean-Marc Chevallaz

## 2.1.2 Composition du CODIR du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025



Jean-Marc CHEVALLAZ  
Président du Comité de direction

Conseiller municipal - Pully

---



Nathalie GREINER  
Vice-Présidente du Comité de direction

Syndique - Belmont-sur-Lausanne

---



Céline DILLNER-REICHEN  
Membre du Comité de direction

Conseillère municipale – Paudex

---



Gil REICHEN  
Membre du Comité de direction

Syndic - Pully

---



Jean-Claude ROCHAT  
Membre du Comité de direction

Conseiller municipal - Savigny

---



Dan-Henri WEBER  
Secrétaire du Comité de direction

Commandant Police Est Lausannois

## 2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026

---

### 2.2.1 Situation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

#### Membres du bureau :

<u>Fonction</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
Président :	BURRI Fritz	Savigny
Vice-présidente :	YERSIN Lena	Pully
Scrutateurs :	CHASSOT David	Savigny
	LUDE Nathalie	Pully
Secrétaire :	RICHARD Anne-Françoise	-

#### Membres du Conseil intercommunal :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
AESCHLIMANN Christian	Savigny
BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
CUCHE Gérald	Pully
DE LANDERSET Xavier	Paudex
FAVRE Dominique	Pully
GROSSENBACHER Benoît	Belmont-sur-Lausanne
HÄUSERMANN David	Pully
MARGELISCH Stéphan	Pully
MASMEJAN Lydia	Pully
MICHELET Philippe	Belmont-sur-Lausanne
PION Elisa	Belmont-sur-Lausanne
SANCHEZ Juan José	Paudex
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
SPRING Jean-François	Paudex

#### Membres de la Commission de gestion :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Commune politique</u>
BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
SPRING Jean-François	Paudex

## 2.3 Séances du Conseil intercommunal

---

### Séance du 27 mai 2025 – Salle de conférence du Forum de Savigny

#### PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :

- Préavis 1/2025 - Comptes de l'année 2024
- Préavis 2/2025 – Rapport de gestion 2024

#### RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 1/2025 – Comptes de l'année 2024, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 2/2025 – Rapport de gestion 2024, adopté à l'unanimité des membres présents.

### Séance du 13 novembre 2025 – Salle communale « La Salle » de Paudex

#### PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :

- Préavis 3/2025 – Budget 2026

#### RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 3/2025 – Budget 2026 – adopté à l'unanimité.

## 3. RÉSUMÉ DES COMPTES 2025

---

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

### 3.1 Résultat d'exercice

---

Le résultat d'exploitation pour l'année 2025 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

### 3.2 Analyse des charges de fonctionnement

---

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2025, plus élevées de 0.35 % par rapport au budget 2025 et de 0,46 % par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2024.

#### 3.2.1 Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et personnel sont en baisse de 0.4 % par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 et en hausse de 1.4 % par rapport à celles constatées lors du bouclage des comptes 2024.

L'augmentation constatée par rapport aux comptes de l'année 2024 provient pour l'essentiel de l'indexation des salaires et des augmentations statutaires.

### 3.2.2 Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 2.8 % par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 et en baisse de 1.8 % par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2024.

Les non dépenses d'un peu plus de CHF 60'000.00 par rapport au budget 2025 s'expliquent de la manière suivante :

#### Explications

Commandes de papier et d'imprimés inférieures aux prévisions	-18'000.00 CHF
Mat. spécialisé repoussé en 2026, coûts mobilier et véhicule moins élevés	-32'000.00 CHF
Moins de carburant	-13'000.00 CHF
Moins de produits de nettoyage	-5'000.00 CHF
Moins de signalisation routière à changer	-5'000.00 CHF
Moins de réparation sur nos véhicules	-18'000.00 CHF
Concession radio et primes assurances	-7'000.00 CHF
Honoraires et prestation de service outsourcing informatique	38'000.00 CHF
<b>Total des non dépenses</b>	<b>-60'000.00 CHF</b>

### 3.2.3 Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 96'115.02 comptabilisée dans les comptes de l'année 2025 concerne les montants ne pouvant être récupérés et mis en perte (débiteurs insolubles, introuvables ou partis à l'étranger).

### 3.2.4 Charges relatives aux intérêts passifs

La somme de CHF 1'026.35 comptabilisée dans les comptes de l'année 2025 concerne les intérêts moratoires relatifs à la Caisse AVS.

### 3.2.5 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

Le total de la réserve risques s/débiteurs (compte 9282600) étant trop élevé, un montant de CHF 95'000.00 permet de réduire la réserve. Celle-ci sera réduite sur plusieurs années jusqu'à ce qu'elle atteigne un niveau qui corresponde à un risque effectif. En effet, avec un taux de 39,84 % des débiteurs (CHF 1'355'966.49), celui-ci est bien trop élevé. Le montant de CHF 95'000.00 a donc été fixé pour équilibrer les pertes sur débiteurs de l'année (compte 3301.613 de CHF 96'115.02).

## 3.3 Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2025, plus élevés de 0.35 % par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2025 et supérieurs de 0.46 % par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2024.

### 3.3.1 Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus 2025 relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+51.8 %) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2025 et de 1.4 % par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2024.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

### 3.3.2 Part à des recettes cantonales sans affectation

Le système de redistribution de la taxe CO2 a changé en 2025 (compte 600.4410). Celle-ci est désormais basée sur la masse salariale soumise à cotisations à l'assurance chômage et non plus sur la base de la masse salariale AVS. En raison de ces modifications, il n'y a pas eu de redistribution en 2025. Celle-ci est repoussée à 2026 et se fera en même temps que la redistribution 2026.

### 3.3.3 Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 16.65 % par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 et inférieurs de 1,84 % par rapport aux comptes de l'année 2024.

Ce type de revenus concerne les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 1'567'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2025 respectivement d'environ CHF 147'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2024.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lsne	498'794.27	554'200.00	-55'405.73	-10.00%	128.19
Paudex	218'201.59	276'700.00	-58'498.41	-21.10%	147.14
Pully	6'711'819.93	8'101'189.00	-1'389'369.07	-17.20%	343.31
Savigny	414'170.41	478'000.00	-63'829.59	-13.40%	115.11
<b>Total</b>	<b>7'842'986.20</b>	<b>9'410'089.00</b>	<b>-1'567'102.80</b>	<b>-16.70%</b>	<b>274.98</b>

Par rapport à l'année 2024, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2025	Comptes 2024	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lsne	498'794.27	471'062.07	27'732.20	5.90%
Paudex	218'201.59	228'248.71	-10'047.12	-4.40%
Pully	6'711'819.93	6'884'446.06	-172'626.13	-2.50%
Savigny	414'170.41	406'356.00	7'814.41	1.90%
<b>Total</b>	<b>7'842'986.20</b>	<b>7'990'112.84</b>	<b>-147'126.64</b>	<b>-1.84%</b>

## 3.4 Conclusion

Le quatorzième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle plutôt positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté. Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué par rapport au budget 2025 et est légèrement inférieur au montant constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2024. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

## Comptes 2025 par nature

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart
<b>3 CHARGES</b>	<b>12'276'707.02</b>	<b>12'234'269.00</b>	<b>12'220'714.20</b>	<b>42'438.02</b>
<b>30 AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>9'838'205.50</b>	<b>9'879'150.00</b>	<b>9'705'604.44</b>	<b>-40'944.50</b>
300 AUTORITES ET COMMISSIONS	14'200.00	18'500.00	14'737.50	-4'300.00
301 PERSONNEL ADMINISTRATIF ET	7'601'071.75	7'555'500.00	7'485'122.80	45'571.75
303 ASSURANCES SOCIALES	678'996.25	702'600.00	679'218.00	-23'603.75
304 CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	1'164'130.45	1'163'500.00	1'146'558.80	630.45
305 ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	194'587.60	209'500.00	192'286.75	-14'912.40
306 INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	24'947.25	28'200.00	19'337.30	-3'252.75
309 AUTRES CHARGES AUTORITES & PERSONNEL	160'272.20	201'350.00	168'343.29	-41'077.80
<b>31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>2'191'070.55</b>	<b>2'253'619.00</b>	<b>2'232'352.49</b>	<b>-62'548.45</b>
310 IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	31'936.61	50'000.00	37'257.38	-18'063.39
311 ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES	225'668.30	258'800.00	347'089.69	-33'131.70
312 ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	81'797.45	95'000.00	81'311.65	-13'202.55
313 ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	58'126.25	63'700.00	63'764.75	-5'573.75
314 ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET	169'555.33	176'000.00	148'406.82	-6'444.67
315 ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET	91'604.82	113'530.00	109'891.49	-21'925.18
316 LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	270'147.00	269'793.00	266'565.00	354.00
318 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	1'255'018.59	1'216'661.00	1'171'123.31	38'357.59
319 IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS	7'216.20	10'135.00	6'942.40	-2'918.80
<b>32 INTERETS PASSIFS</b>	<b>1'026.35</b>		<b>1'388.30</b>	<b>1'026.35</b>
329 AUTRES INTERETS	1'026.35		1'388.30	1'026.35
<b>33 AMORTISSEMENTS</b>	<b>146'115.02</b>		<b>119'379.07</b>	<b>146'115.02</b>
331 AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU	146'115.02		119'379.07	146'115.02
<b>35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>139.60</b>	<b>1'000.00</b>	<b>654.90</b>	<b>-860.40</b>
352 COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	139.60	1'000.00	654.90	-860.40
<b>36 AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>150.00</b>	<b>500.00</b>	<b>135.00</b>	<b>-350.00</b>
366 AIDES INDIVIDUELLES	150.00	500.00	135.00	-350.00
<b>38 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET</b>	<b>100'000.00</b>	<b>100'000.00</b>	<b>161'200.00</b>	
380 ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE	100'000.00	100'000.00	161'200.00	
<b>4 REVENUS</b>	<b>-12'276'707.02</b>	<b>-12'234'269.00</b>	<b>-12'220'714.20</b>	<b>-42'438.02</b>
<b>41 PATENTES, CONCESSIONS</b>	<b>-541.65</b>		<b>-1'050.00</b>	<b>-541.65</b>
410 PATENTES	-541.65		-1'050.00	-541.65
<b>42 REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>-5'710.00</b>	<b>-4'500.00</b>	<b>-3'880.00</b>	<b>-1'210.00</b>
427 REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE	-5'710.00	-4'500.00	-3'880.00	-1'210.00
<b>43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>	<b>-4'282'469.17</b>	<b>-2'819'680.00</b>	<b>-4'221'006.21</b>	<b>-1'462'789.17</b>
431 EMOLUMENTS	-38'790.80	-29'500.00	-25'980.34	-9'290.80
433 ECOLAGE	-100.00		-3'509.25	-100.00
435 VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-87'046.00	-85'680.00	-64'414.10	-1'366.00
436 REMBOURSEMENTS DE TIERS	-539'902.09	-204'500.00	-472'425.95	-335'402.09
437 AMENDES	-3'616'630.28	-2'500'000.00	-3'654'676.57	-1'116'630.28
<b>44 PART A DES RECETTES CANTONALES</b>			<b>-4'665.15</b>	
441 PART AUX IMPOTS S/GAINS IMMOBILIERS			-4'665.15	
<b>45 PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS</b>	<b>-7'842'986.20</b>	<b>-9'410'089.00</b>	<b>-7'990'112.84</b>	<b>1'567'102.80</b>
452 COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'842'986.20	-9'410'089.00	-7'990'112.84	1'567'102.80
<b>48 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET</b>	<b>-145'000.00</b>			<b>-145'000.00</b>
480 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE	-145'000.00			-145'000.00

## 4. DIRECTION

---



### **Lt-colonel Dan-Henri WEBER**

---

Commandant Police Est Lausannois

Chef de service

Secrétaire du Comité de direction

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CODIR et de Président de la Commission de police et des contraventions, il est membre et/ou participe :

- comme Président de la société des officiers des polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle de l'Organisation policière vaudoise (OPV) ;
- à la Conférence des Directeurs des polices vaudoises (CDPV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- au Comité de pilotage programme ODYSSÉE ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully – ASEL ;
- aux Manifestations officielles publiques.

### 4.1 Ressources humaines

---

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel, notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Plusieurs collaborateurs ont ainsi pu bénéficier des formations proposées par la Ville comme « la gestion de projets », « comment évaluer son personnel », « la sécurité au travail », « comment préparer sa retraite », etc.

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et contre la borréliose/maladie de Lyme, ainsi que des « massages assis ».

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, pour une durée de 12 mois, un ou une jeune apprenti(e) pour lui permettre de découvrir le monde de la police.

## 4.2 Personnel du service

---

### 4.2.1 Départs

- Le 30 avril 2025, l'assistant de police Jean-Dominique Maye (retraite)
- Le 31 juillet 2025, l'aspirant Yves-Laurent Jakob (Cessation Ecole d'aspirant)

### 4.2.2 Aspirants nouvellement engagés / 1<sup>ère</sup> année académique (EA 01-2025)

En septembre 2025

- Aspirant Aziz Boussalem
- Aspirant Fabio Pascarella
- Aspirant Matteo Romano
- Aspirante Yasmina Tiefenauer

### 4.2.3 Policiers En Formation / PEF / 2<sup>ème</sup> année pratique (EA 01-2024)

En novembre 2025

- PeF Arthur Durous

### 4.2.4 Engagement de collaborateurs en cours d'année

- M. Pellazg Shala en CDD (13.01.2025)
- Sgte Sandra Menoud (01.02.2025)
- Cpl Valerio Melikian (01.03.2025)
- ASP Jean-Tancrede Hamon (17.03.2025)
- M. Erkan Ün en CDD (02.08-30.09.2025)
- Agent Fabien Guex (01.09.2025 - EA 2023-2025)
- Agent Mickaël Amara (01.09.2025 - EA 2023-2025)
- Agent Lawrence Laughery (01.09.2025 - EA 2023-2025)

### 4.2.5 Promotions

#### Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- Le sergent ASP Didier Zürcher au grade de sergent-chef ASP
- Le caporal Yannick Richard au grade de sergent-chef
- Le caporal Steve Clerc au grade de sergent-chef
- Le sergent-major David Boichat à la fonction de chef d'unité

#### Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> juillet 2025

- Le sergent-chef Steve Clerc au grade de sergent-major

### 4.2.6 Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police au **31 décembre 2025** se présente comme suit :

- |                                 |                                         |
|---------------------------------|-----------------------------------------|
| • 1 commandant, chef de service | • 4 caporaux                            |
| • 3 officiers                   | • 4 appointés                           |
| • 1 adjudant-chef               | • 9 agents                              |
| • 6 Adjudants                   | • 7 assistants sécurité publiques (ASP) |
| • 12 sergents-majors            | • 11 employés civils                    |
| • 3 sergents-chefs              |                                         |
| • 2 sergents spécialistes       | • +5 aspirants/PEF hors effectif        |

Soit 68 collaborateurs, représentant 64.2 EPT (61.5 EPT prévus au budget 2025).

L'effectif s'établit à 68 collaborateurs, correspondant à 64,2 EPT, contre 61,5 EPT inscrits au budget 2025. Cet écart s'explique principalement par l'assermentation, en septembre 2025, de nouveaux agents représentant 3 EPT. Ces engagements anticipent les départs à la retraite de plusieurs collaborateurs annoncés pour l'année 2026.

#### **4.2.7 Formation continue**

Quelque 1'347 heures ont été consacrées à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Tir au pistolet ;
- Sécurité personnelle ;
- Cours de cadre / CCI VD, CCII & CIII ISP ;
- BLS-AED (premiers-secours) ;
- Acte Métier ;
- Cours Police & Société.

## 5. DIVISION ADMINISTRATIVE

---



### Capitaine Jean-Claude MANGILI

---

Chef de la Division administrative

Adjoint du Commandant

Membre de l'Etat-Major

Il dirige la division administrative et, outre sa fonction d'adjoint du Commandant, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie
- GT canton-communes – Conférence FOCO

### 5.1 Section Police administrative

---

Cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / au téléphone, le renseigner, voire le diriger vers l'entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents / rapports du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droits ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (food-truck, marché, stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB-RLADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente de boissons alcooliques, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer l'enregistrement et la restitution des objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

#### 5.1.1 Chancellerie

##### 5.1.1.1 Réquisitions traitées à la demande de diverses autorités

	2025	2024
Préfecture de Lavaux ou Ministère public	58	44
Divers services officiels	308	374
	<b>366</b>	<b>418</b>

### 5.1.1.2 Traitement, facturation et envois des rapports aux diverses instances.

	2025	2024
Préfecture de Lavaux-Oron	904	956
Ministère public + Tribunal des mineurs	1'017	1'122
Divers services officiels	676	576
	<b>2'597</b>	<b>2'654</b>

### 5.1.1.3 Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille et répond, directement au guichet du poste de police ou au téléphone, aux questions administratives de milliers de citoyens.

936 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

#### Objets trouvés

Objets enregistrés	424
Objets restitués aux ayants droit	169
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	9
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	46
L'ensemble des récompenses s'élève à	1'729.00 CHF
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	7'432.25 CHF

## 5.1.2 **Police du commerce Ville de Pully**

### 5.1.2.1 Lotos

Autorisations délivrées	2
-------------------------	---

### 5.1.2.2 Tombolas

Autorisations délivrées	10
-------------------------	----

### 5.1.2.3 Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2025

Cafés-restaurants	21
Cafés-restaurants saisonniers	4
Tea-room sans alcool	1
Buvettes diverses	2
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins/commerces au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	21
Patentes pour la vente au détail de tabac	16
Autorisation spéciale	1
Caveau	1

<b>5.1.2.4 Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics</b>	
Taxes perçues	3'870 CHF

#### **5.1.2.5 Utilisation / anticipation du domaine public**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché</li> <li>• Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet</li> <li>• Musiciens des rues – pantomimes</li> <li>• Stands divers</li> <li>• Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues</li> <li>• Autorisations de parquer pour les entreprises</li> </ul>	
Taxes perçues	63'222.25 CHF

#### **5.1.2.6 Taxe de séjour**

Montant encaissé	58'099.20 CHF
------------------	---------------

### **5.1.3 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)**

Personnes inhumées au cimetière de Chamblandes :

• en tombe à la ligne	19
• en tombe cinéraire et en columbarium	12
• au Jardin du souvenir	42
• en concession de corps	9
• en concession cinéraires	11
• dans une tombe existante	18
• secteur « enfants »	3
• Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	0

Personnes décédées :

• sur la commune de Pully	79
• sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	1

Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	66'135.00 CHF
--------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

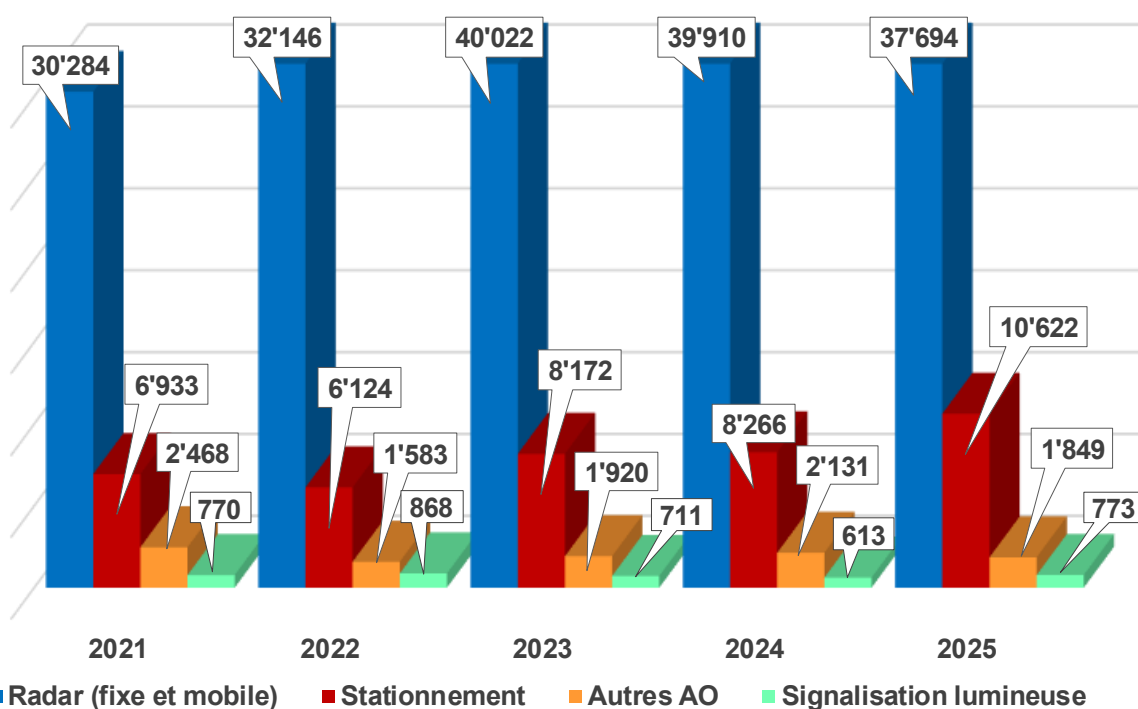
### **5.1.4 BUREAU DES CONTROLES**

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

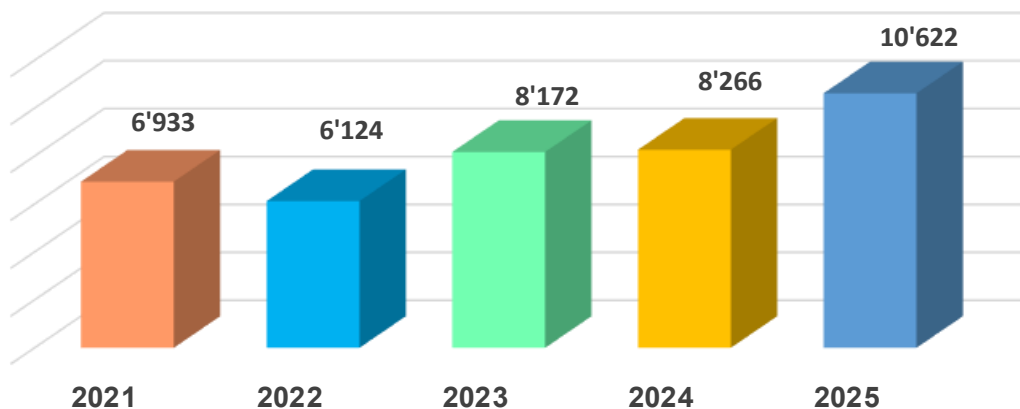
### 5.1.4.1 Amendes d'ordre

### 5.1.4.2 Statistiques des amendes d'ordre par genre

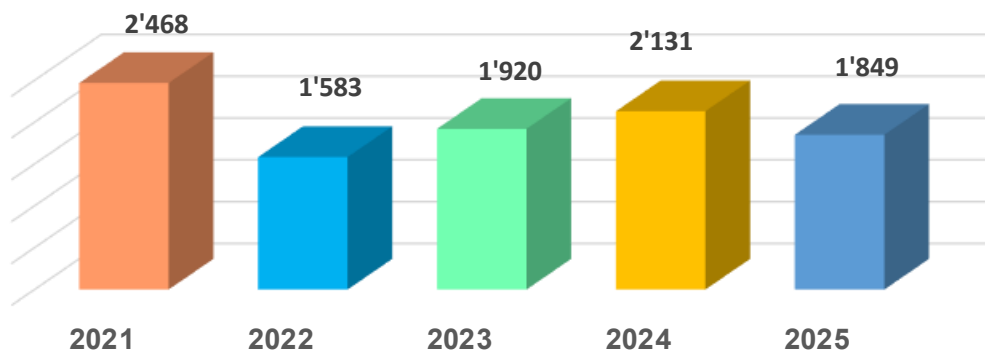
	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2025	Chiffres 2024
<b>Amendes d'ordre (AO) sans vitesse</b>	11'127	715	272	357	12'471	10'397
AO par Police-Secours + Prox	3'054	405	113	357	3'929	4'090
AO par ASP	8'073	310	159	0	8'542	6'307



### 5.1.4.3 Statistique des AO pour stationnement



#### 5.1.4.4 Statistiques des autres AO (circulation)

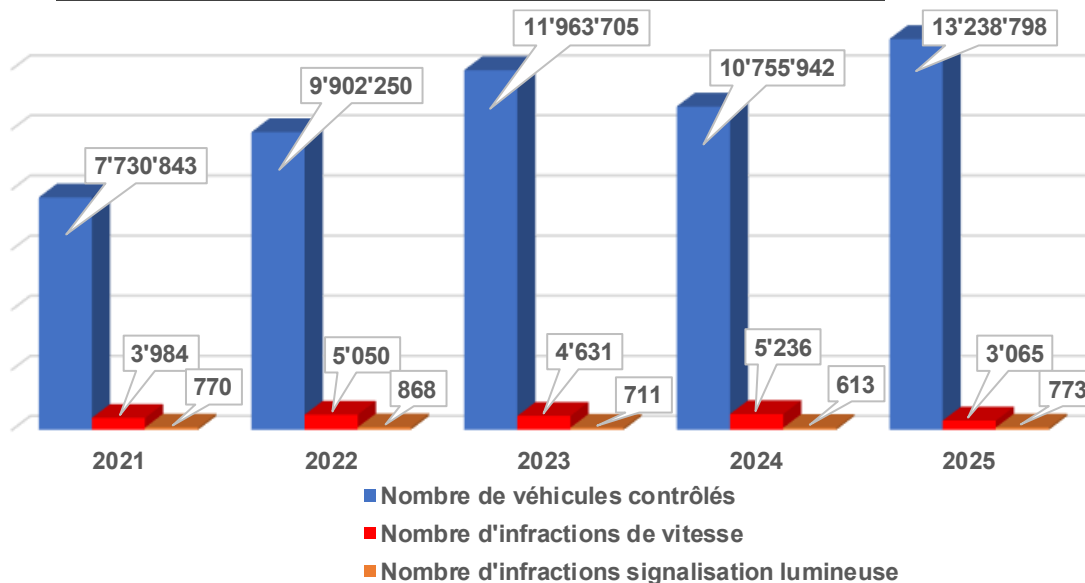


#### 5.1.5 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons en Ville de Pully.

		2025	2024
<b>Vitesse</b>	Nombre de véhicules recensés	13'238'798	10'755'942
	Nombre d'infractions globales :	3'838	5'236
	Nombre d'infractions :	3'065	4'623
	Dépassements dénoncés par AO	3'004	4'572
	Dépassements dénoncés en Préfecture	50	43
	Dépassements dénoncés au Ministère public	11	8
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.023%	0.042%
<b>Signalisation lumineuse</b>	Nombre de véhicules en infraction	773	613
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.0050%	0.0056%

#### 5.1.5.1 Statistiques de la Surveillance Automatique du Trafic (SAT)



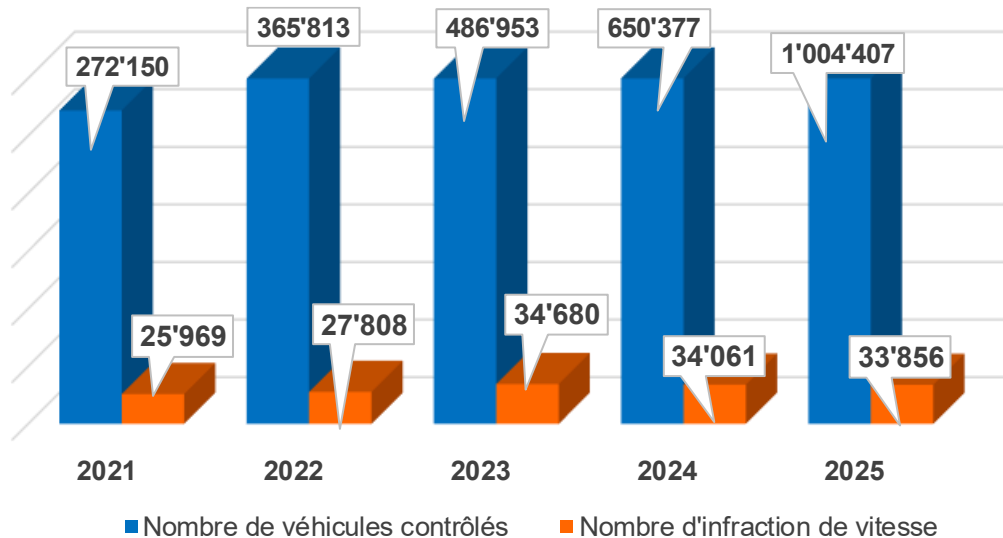
## 5.1.6 Radars (y compris Trucam) sur le territoire de l'ASEL

Le détail des contrôles par radar ou Trucam et des rues concernées sont disponibles à la demande.

		Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	%	Amendes d'ordre				Préfecture		Ministère public	
					+1 à +5 km/h	+6 à +10 km/h	+11 à +15 km/h	+16 à +20 km/h	+ 16 à +24 km/h	+21 à +29 km/h	+25 km/h	+ 30 km/h
<b>Pully</b>	Zone 20	212	60	28.30%	45	13	1		1		0	
	Zone 30	108'753	4'941	4.54%	4'043	742	135		20		1	
	Zone 50	144'760	2'161	1.49%	1'776	277	75		24		9	
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>52'154</b>	<b>1'610</b>	<b>3.09%</b>	<b>1'122</b>	<b>325</b>	<b>100</b>	<b>34</b>		<b>21</b>		<b>8</b>
	<b>Zone 80 (hors localité)</b>	<b>7'479</b>	<b>221</b>	<b>2.95%</b>	<b>151</b>	<b>41</b>	<b>16</b>	<b>8</b>		<b>4</b>		<b>1</b>
<b>Belmont</b>	Zone 30	22'728	1'846	8.12%	1'383	360	88		14		1	
	Zone 50	83'783	2'531	3.02%	2'048	384	69		22		8	
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>180</b>	<b>8</b>	<b>4.44%</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Savigny</b>	Zone 50	371'791	16'142	4.34%	9'985	3'954	1'487		636		80	
	Zone 60	10'720	465	4.34%	350	89	16		7		3	
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
	<b>Zone 80 (hors localité)</b>	<b>28'124</b>	<b>1'542</b>	<b>5.48%</b>	<b>1'126</b>	<b>277</b>	<b>87</b>	<b>35</b>		<b>9</b>		<b>8</b>
<b>Paudex</b>	Zone 30	327	39	11.93%	32	7	0		0		0	
	Zone 50	173'396	2'290	1.32%	1'918	288	54		21		9	
Total en localité		916'470	30'475	3.33%	21'580	6'114	1'925		745		111	
Total hors localité		87'937	3'381	3.84%	2'402	647	204	77		34		17
<b>Total</b>		<b>1'004'407</b>	<b>33'856</b>	<b>3.37%</b>	<b>23'982</b>	<b>6'761</b>	<b>2'129</b>	<b>77</b>	<b>745</b>	<b>34</b>	<b>111</b>	<b>17</b>
<b>Total radars</b>		<b>1'004'407</b>	<b>33'856</b>	<b>3.37%</b>	<b>32'949</b>				<b>779</b>		<b>128</b>	

		Pully		Paudex		Savigny		Belmont	
		Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu
<b>En localité</b>	Zone 30 km/h	56 km/h	Ch. du Liaudoz	37 km/h	Ch. de la Grangette			68 km/h	Rte d'Arnier
	Zone 50 km/h	102 km/h	Bd de la Forêt	103 km/h	Rte du Lac	95 km/h	Rte de Lutry	82 km/h	Rte des Monts-de-Lavaux
	Zone 60 km/h					90 km/h	Rte de Vers-chez-les Blancs		
<b>Hors localité</b>	Zone 60 km/h	99 km/h	Rte d'Oron						
	Zone 80 km/h	131 km/h	Rte d'Oron			126 km/h	Rte de Chexbres		

### 5.1.6.1 Statistiques du radar mobile



### 5.1.6.2 Radar mobile Pully - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés 2025	2024
Alpes, Avenue des	6	201	24	11.94%	11.62%
Avenir, Avenue de l'	8	248	33	13.31%	12.50%
Bellevue, Avenue de	3	93	14	15.05%	5.88%
Belmont, Avenue de	3	57	7	12.28%	0.00%
Bouvreuil, Chemin des	4	490	51	10.41%	8.91%
Bruyère, Chemin de la	4	350	22	6.29%	10.27%
Cerisiers, Avenue des	5	905	63	6.96%	7.33%
Chamblandes, Chemin de	6	237	19	8.02%	8.88%
Château-Sec, Chemin du	14	3'405	297	8.72%	9.70%
Chenaule, Rte de	0	0	0	0.00%	0.17%
Clair Matin, Chemin de	3	89	3	3.37%	13.27%
Daillette, Chemin des	1	31	0	0.00%	12.50%
Davel, Chemin	3	200	59	29.50%	20.73%
Deux-Pont, Avenue des	7	940	100	10.64%	13.01%
Fau-blanc, Chemin du	8	830	88	10.60%	13.13%
Fontanettaz, Ch. de la	0	0	0	0.00%	7.69%
Forêt, bd de la	6	3'599	122	3.39%	3.10%
Gare, Rue de la	1	12	0	0.00%	0.00%
E. Guillemin, avenue	5	380	36	9.47%	15.79%
Général Guisan, avenue	9	37'552	368	0.98%	0.77%
Lavaux, avenue de	4	1'230	19	1.54%	0.44%
Leisis, chemin de	0	0	0	0.00%	9.52%
Liaudoz, chemin du	26	39'671	1'689	4.26%	9.43%
Manoir, chemin du	0	0	0	0.00%	11.18%
Montillier, chemin du	2	56	5	8.93%	15.56%
Monts de Lavaux, rte des	6	920	56	6.09%	0.00%
Oisillons, chemin des	0	0	0	0.00%	14.29%
Oron, rte de	30	59'361	1'705	2.87%	3.66%
Osches, chemin des	7	755	73	9.67%	7.18%

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2025	2024
Pallin, chemin de	4	188	27	14.36%	11.56%
Peupliers, Avenue des	2	39	1	2.56%	13.83%
Plage, Ch. de la	5	545	121	22.20%	19.69%
Poste, rue de la	22	48'998	1'137	2.32%	3.00%
Préau, chemin du	0	0	0	0.00%	4.60%
C.-F. Ramuz, avenue	1	371	1	0.27%	0.74%
Rennier, chemin de	23	90'777	1'562	1.72%	6.47%
Reymondin, avenue de	18	16'063	1'143	7.12%	10.92%
Roches, Ch. Des	3	230	10	4.35%	1.95%
Rochettaz, avenue de	10	789	23	2.92%	5.79%
Senalèche, avenue de	2	31	1	3.23%	6.12%
Source, chemin de la	5	190	16	8.42%	15.70%
Tilleuls, chemin des	7	710	64	9.01%	8.56%
Vevey, rte de	2	2'220	30	1.35%	0.00%
Vignes, chemin des	3	75	1	1.33%	36.67%
Villardin, avenue de	3	520	3	0.58%	0.39%
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>313'358</b>	<b>8'993</b>	<b>2.87%</b>	<b>7.00%</b>

#### 5.1.6.3 Radar mobile Paudex - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2025	2024
Granette, chemin de la	9	277	33	11.91%	9.28%
Lac, Route du	37	168'472	2'234	1.33%	2.13%
Simplon, route du	9	4'970	62	1.25%	1.36%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>173'723</b>	<b>2'329</b>	<b>1.34%</b>	<b>2.80%</b>

#### 5.1.6.4 Radar mobile Belmont-sur-Lausanne - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2025	2024
Arnier, Route d'	13	11'102	555	5.00%	15.94%
Blessoney, Chemin du	0	0	0	0.00%	9.64%
Burennoz, Route du	25	13'197	1'366	10.35%	9.51%
Chaffeises, Route des	9	1'630	88	5.40%	5.18%
Chatruffe, Chemin de	4	76	12	15.79%	31.43%
Courtillet, Chemin du	1	15	1	6.67%	23.40%
Cure, Chemin de la	3	75	6	8.00%	5.71%
Ecaravez, Chemin des	1	33	5	15.15%	16.00%
La Louche, Route de	4	155	20	12.90%	10.66%
Léchire, Chemin de la	1	55	5	9.09%	5.41%
Monts-de-Lavaux, rte des (hloc)	3	225	10	4.44%	0.75%
Monts-de-Lavaux, rte des (loc)	33	79'894	2'281	2.86%	8.34%
Pâquis, Chemin du	1	10	2	20.00%	11.43%
Plan, Chemin du	1	65	6	9.23%	10.88%
Pralets, Chemin des	2	44	6	13.64%	18.47%
Signal, Route du	1	6	1	16.67%	10.81%
Villars, chemin de	4	109	21	19.27%	12.03%
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>106'691</b>	<b>4'385</b>	<b>4.11%</b>	<b>9.77%</b>

### 5.1.6.5 Radar mobile Savigny - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2025	2024
Chexbres, route de	45	166'150	7'278	4.38%	6.37%
Claie-aux-Moines, route	16	8'288	398	4.80%	5.11%
Cullayes, route des	7	7'560	625	8.27%	13.92%
Grenet, route du	0	0	0	0.00%	8.50%
Jorat, route du	6	1'584	199	12.56%	17.89%
Lutry, route de	49	168'725	6'695	3.97%	6.20%
Miguettes, route des	1	8	1	12.50%	0.00%
Mollie-Margot, route de	14	2'509	147	5.86%	4.86%
Oron, route d'	25	53'711	2'747	5.11%	5.47%
Roche, route de la	0	0	0	0.00%	10.57%
Vers-chez-les, route de	4	2'100	59	2.81%	4.79%
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>410'635</b>	<b>18'149</b>	<b>4.42%</b>	<b>8.60%</b>

### 5.1.7 Commission de police et des contraventions (CPC)

- Elle a traité 3'457 cas (3'381 en 2024), soit :
  - pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
  - pour des dénonciations sur fonds privés.
- Elle a cité 0 contrevenant.
- Elle a émis :
  - 0 prestation au travail ;
  - 2 réprimandes (mineurs) ;
  - 0 avertissements ;
  - 54 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police et des contraventions a envoyé 1'240 sommations de payer (1'720 en 2024) dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 273 ordonnances de conversion ont été prononcées (330 en 2024).

### 5.1.8 Montants encaissés

#### 5.1.8.1 Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	596'293.35 CHF
Macarons résidents / employés communaux / enseignants	384'630.00 CHF
Parking des Alpes / Abonnements	12'210.00 CHF
<b>Total</b>	<b>993'133.35 CHF</b>

### 5.1.8.2 Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

#### Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	538'977.00 CHF
Radar mobile	2'057'229.00 CHF
Radar fixe / surveillance automatique des feux	304'313.00 CHF

#### Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	
Infractions sur fonds privé	72'610.00 CHF

Revenu brut des amendes encaissées, après déductions des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	<u>2'973'129.00 CHF</u>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

### 5.1.9 Actions administratives

	2025	2024
Commandements de payer enregistrés	2'545	1'755
Commandements de payer notifiés	1'582	1'072
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	84	76
Notifications administratives pour instances diverses	82	53

## 6. DIVISION OPERATIONNELLE

---

### 6.1 Chef Opérationnel

---



#### **Premier-Lieutenant Sébastien RICHON**

---

Chef opérationnel

Membre de l'Etat-Major

Il dirige la division opérationnelle qui comprend les entités chargées d'assurer les missions générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme :

#### **Police mobile**

- Centrale téléphonique
- Réception police-secours
- Unités d'intervention police-secours

#### **Police territoriale**

- Unité proximité
- Unité prévention
- Unité radar
- Unité assistants sécurité publique

Il participe notamment aux :

- GT canton-communes Chef OP OPV
- GT canton-communes PS canton
- GT canton-communes PAVD

### 6.2 Section Police mobile

---



#### **Adjudant-chef Christophe Aeby**

---

Chef Police mobile

Membre de l'Etat-Major

#### 6.2.1 Centrale téléphonique – Réception PS

La centrale téléphonique de la Police Mobile réceptionne annuellement plusieurs milliers d'appels. Ceux-ci proviennent de la Centrale d'engagement de la Police cantonale (CVP) pour les interventions urgentes ayant lieu sur l'ensemble de notre territoire opérationnel, directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions moins urgentes ou pour des questions diverses.

Pour le surplus, à la réception du poste de police, le personnel de la division accueille quotidiennement des citoyens qui désirent obtenir des renseignements, voire y déposer plainte ou pour simplement obtenir une écoute attentive à toutes sortes de problématiques.

## 6.2.2 Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police, qui correspondent aux interventions dites urgentes « 117 », les unités d'intervention de la Police Mobile ont également pour tâches de prévenir infraction et/ou incivilité, en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, à pied, à vélo ou en véhicules motorisés (voitures et motos).



## 6.2.3 Activité générale des unités Police-secours et Police de proximité

### 6.2.3.1 Interventions

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2025	Chiffres 2024	Variation 2025 / 2024
Troubles et nuisances	289	15	21	27		352	297	18.52%
Assist. div. et à caractère social	1'276	84	126	157		1'643	2'143	-23.33%
Alarmes diverses	30	3	1	2		36	45	-20.00%
Recherche personnes	23		1	3		27	34	-20.59%
Appuis autres POLCOM/GDM					217	217	187	16.04%
<b>Total</b>	<b>1'618</b>	<b>102</b>	<b>149</b>	<b>189</b>	<b>217</b>	<b>2'275</b>	<b>2'706</b>	<b>-15.93%</b>

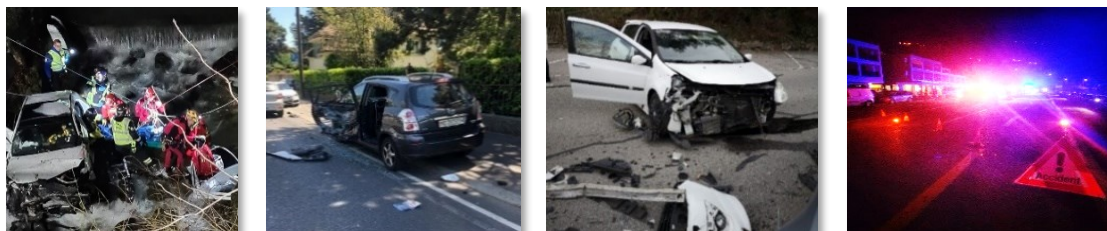
	2025	2024
<b>Personnes contrôlées ou recherchées</b>	2'024	1'805
<b>Personnes interpellées</b> (flagrant délit ou recherchée par une instance)	206	216

### Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

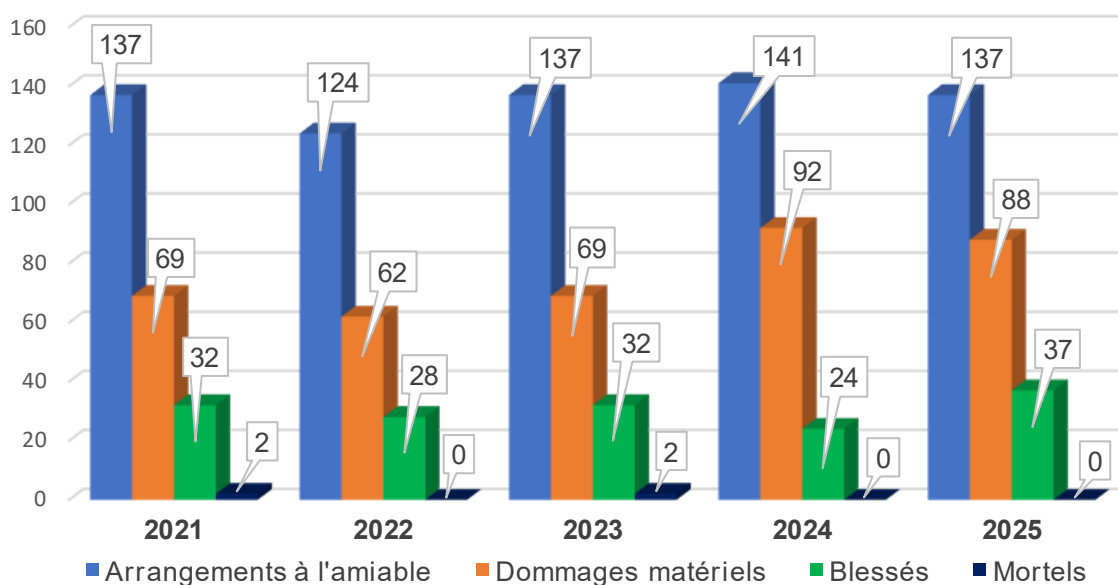
Quantité de stupéfiants saisie (Infractions constatées par Police Est Lausannois)	2025	2024
Haschisch – Marijuana – Cannabis	90.75 gr	131.64
LSD	3 buvards	-
Cocaïne	2.4 gr	-
Ecstasy	28 pilules	2.5 pilules
MDMA	2.55 gr	-

### 6.2.3.2 Accidents de la circulation routière

		Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2025	Chiffres 2024	Variation 2025 / 2024
Dommages matériels	- sans fuite	15	2	4	6	27	31	-12.90 %
	- sans fuite + 1 ou plusieurs influences	5	0	1	1	7	47	-85.11 %
	- avec fuite	27	12	8	5	52	13	300.00 %
	- avec fuite + 1 ou plusieurs influences	2	0	0	0	2	1	100.00 %
<b>Dégâts matériels (total)</b>		49	14	13	12	88	92	-4.35 %
Blessés	- avec blessé(s) sans fuite	18	1	5	8	32	23	39.13 %
	- avec blessé(s), sans fuite + 1 ou plusieurs influences	0	0	1	1	2	1	100.00 %
	- avec blessé(s) et fuite	2	0	0	0	2	0	200.00 %
	- avec blessé(s), fuite + 1 ou plusieurs influences	1	0	0	0	1	0	100.00 %
<b>Blessés (total)</b>		21	1	6	9	37	24	54.17 %
<b>Mortel</b>		0	0	0	0	0	0	0.00 %
<b>Accidents de la circulation (total)</b>		70	15	19	21	125	116	7.76 %
<b>Accident sans constat</b>		95	9	8	25	137	141	-2.84 %
<b>Total</b>		165	24	27	46	262	257	1.95 %



### Statistique Accidents



## 6.2.4 Ivresses au volant/guidon

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2025	Chiffres 2024	Variation 2025 / 2024
Ivresse non qualifiée (0,5 ‰)	25	5	1	2	33	42	-21.43%
Ivresse qualifiée (dès 0,8 ‰)	31	3		6	40	43	-6.98%
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>73</b>	<b>85</b>	<b>-14.12%</b>

## 6.2.5 Véhicules / plaques trouvés ou volés

	2025		2024	
	Trouvés	Volés	Trouvés	Volés
Voitures	1	4	1	2
Cycles/cyclomoteurs	19	21	15	39
Motocycles	5	6	5	6
Plaques	15	6	18	2
	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>49</b>
	<b>77</b>		<b>88</b>	

## 6.2.6 Plaintes enregistrées

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2025	Chiffres 2024	Variation 2025 / 2024
Vol simple	44	2	4	6	66	122	132	-7.58%
Vol à la tire	6				22	28	39	
Vol à l'astuce	5				1	6	9	
Vol avec effraction véhicules	35	3	1	3	8	50	70	
Vol d'usage	30	1	2	4	10	47	94	
Dommmages à la propriété	64	4	7	17	9	101	67	50.75%
Voies de fait - Lésions corporelles	15			1	3	19	20	
Injures/calomnie/diffamation	10			3	2	15	16	
Constats de cambriolage	117	4	8	15		144	112	28.57%
Constats violences domestiques	9	1	3	1	1	15	24	
Autres plaintes*	53	4	5	7	61	130	116	12.07%
Cyber	69	5	17	6	39	136	159	
<b>Total</b>	<b>457</b>	<b>24</b>	<b>47</b>	<b>63</b>	<b>222</b>	<b>813</b>	<b>858</b>	<b>-5.24%</b>

\*Exemples d'autres plaintes : vol à l'étalage, abus de confiance, etc.

## 6.3 Section Police territoriale

---



### **Adjudant Pierre-Alain MORIER**

---

Chef Police territoriale

Membre de l'Etat-Major élargi

La police de proximité est un concept qui regroupe l'ensemble des moyens de police sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La police de proximité doit privilégier en permanence un renforcement des liens de qualité entre la population et sa police en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer.

Une Police de proximité ne doit pas simplement répondre aux appels d'urgence et traiter les infractions au coup par coup. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables aux problèmes. Au contraire d'une approche réactive, elle privilégiera une approche préventive.

La Police de proximité va chercher à connaître les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. Le travail en partenariat avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) doit lui permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe « cible » (jeunes, 3ème âge, associations, entreprises, etc.)

Consciente qu'un problème ne sera pas perçu de la même manière par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit être à même de s'adapter en permanence aux situations locales.

Pour pouvoir agir de la sorte, la Police doit connaître ses Autorités et sa population. Elle doit être capable de communiquer et d'agir par la persuasion plutôt que par la force.

Par leur présence sur le terrain et la connaissance des lieux, ces policiers expérimentés apportent un sentiment de sécurité auprès de la population et se tiennent à disposition pour proposer des solutions permanentes à des problèmes récurrents qui pourraient leur être soumis par les autorités, citoyens, commerçants ou associations, ceci en application du concept de la Police de proximité.

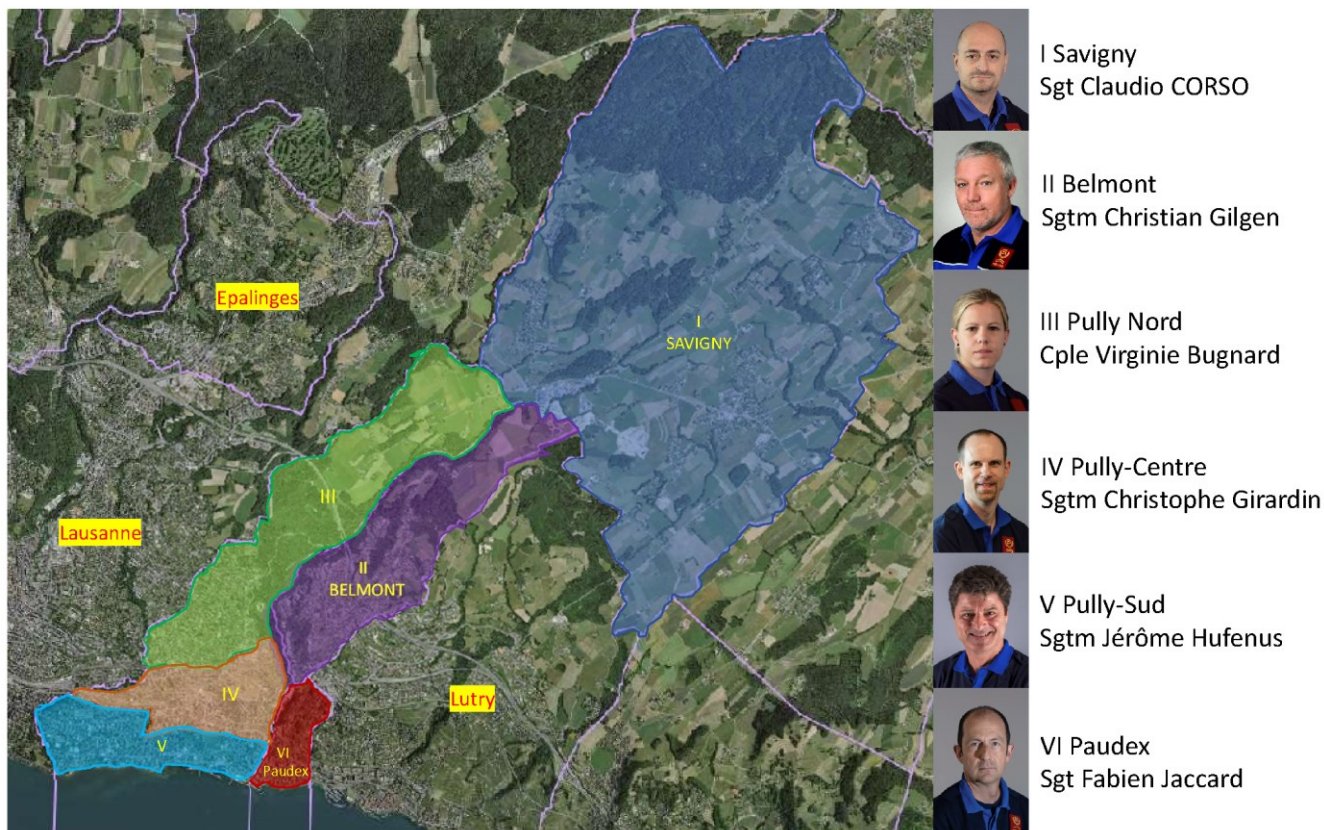
---

Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité, qui compte actuellement 7 collaborateurs (8 en 2024), ne cesse de s'accroître et de diversifier son activité afin de répondre aux attentes. Ses missions sont notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et, si possible, de proposer des solutions durables ;
- Définir la cause d'un conflit de voisinage et effectuer une approche en résolution de problème avec les plaignants ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière et des délits dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Etablir un contact privilégié avec les jeunes, les écoles et les parents ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers) ;
- Lutter contre les incivilités et la petite à moyenne délinquance ;
- Faire respecter la propreté sur la voie publique.

### 6.3.1 Unité Proximité

Le territoire opérationnel est divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major.



Durant l'année 2025, les policiers de la cellule ont effectué diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits de voisinage et entre élèves. Plus de 3'800 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs (3'912 en 2024), notamment lors de patrouilles pédestres ou en étant présents aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de l'unité ont procédé à 91 contrôles où quelques 79 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions.

35 contrôles ont été organisés uniquement dans un but de sensibilisation et dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier à la demande de propriétaires/locataires.

### 6.3.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2024-2025, les spécialistes de la prévention scolaire ont dispensé plus de 162 heures d'enseignement auprès de 167 classes enfantines et primaires, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> cycle HarmoS des établissements scolaires de Pully, Paudex, Belmont et Savigny et du collège de Champittet (1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> année). Cela a permis de rencontrer plus de 3'000 écoliers, y compris les étudiants de 3<sup>ème</sup> année du gymnase de Chamblandes à Pully.



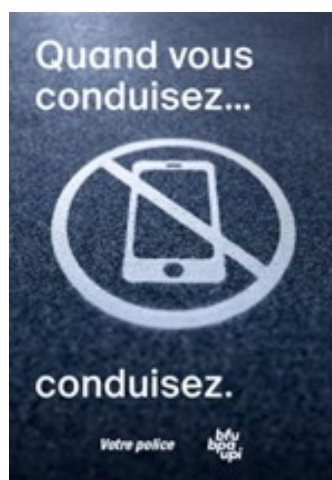
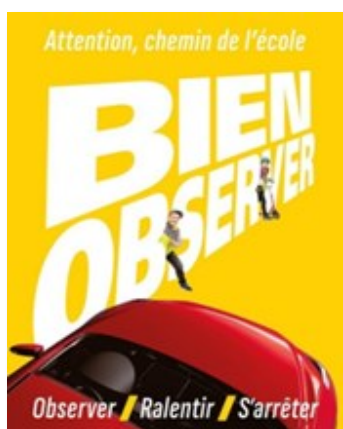
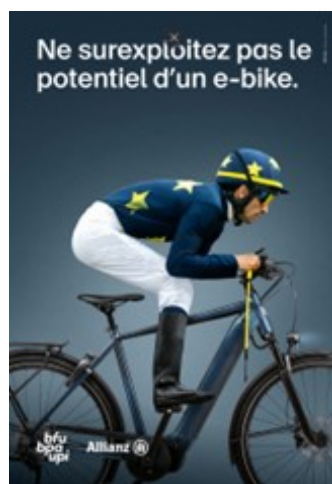
Le jardin de circulation de la police municipale de Lausanne n'étant pas disponible pour causes de travaux, les cours théoriques et pratiques ont été enseignés au terrain de rink-hockey, infrastructure mise à notre disposition par la commune de Pully. Ces leçons, données aux élèves de 6<sup>ème</sup> HarmoS, ont à nouveau permis de rencontrer plus de 230 écoliers scolarisés dans les classes de l'Etablissement primaire de Pully - Paudex - Belmont.

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2025	Chiffres 2024
Ecoles	741	82	121	159	1'103	1'374
Patrouilles préventives	6'412	506	649	1'050	8'617	7'562
<b>Total</b>	<b>7'153</b>	<b>588</b>	<b>770</b>	<b>1'209</b>	<b>9'720</b>	<b>8'936</b>

Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8<sup>ème</sup> cycle HarmoS. 14 classes entre Pully, Belmont et Savigny ont ainsi été sensibilisées, Paudex n'ayant pas de 8<sup>ème</sup> année. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2025 DANS LE DOMAINE DE LA CIRCULATION :



QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2024 DANS LE DOMAINE DE LA CRIMINALITÉ :





## 6.4 Unité Radar



Radar mobile

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 743 jours (1'018 en 2024).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile, ainsi que d'un appareil portable Trucam II qui peut être utilisé dans d'autres conditions, notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h et en présence d'obstacles. En août, il a été acquis un nouvel appareil de mesures semi-stationnaire laser plus connu sous le

surnom de « Sophie ». Ce système étant autonome plusieurs jours grâce à ses batteries incorporées, il nous permet des contrôles plus ciblés sur une durée plus longue.



Radar fixe

Des critères légaux très stricts, basés notamment sur la visibilité, les distances et les angles de contrôle, fixent les conditions permettant de déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.



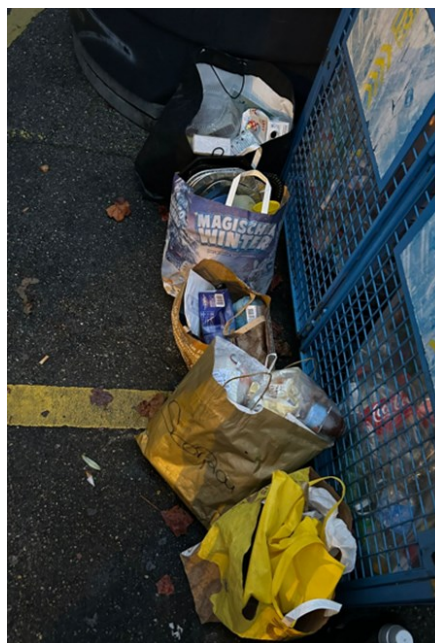
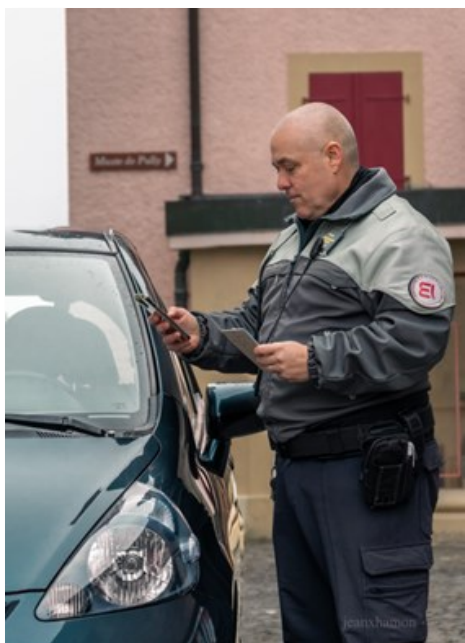
Les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed) permettent de maintenir un taux moyen de quelque 10 % de véhicules en infraction sur l'ensemble de notre secteur d'intervention. Toutefois, force est de constater que sur certaines artères, notamment dans les zones 30 km/h, ce taux reste malheureusement largement supérieur. L'objectif sera donc de faire diminuer ce taux d'infraction par l'adoption de mesures préventives telles que la mise en place de mobilier urbain et le maintien des contrôles pédagogiques et dissuasifs.

## 6.5 Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parcage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité, composée de 5 Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- Le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc...) ;
- Une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- Une mission journalière de sécurisation d'un passage pour piétons situé sur le trajet des écoliers.
- Un appui aux autres sections police lors de manifestations, contrôles routiers, incendies, accidents, diverses préventions et recherches de personnes ou véhicules.
- Des tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- Des transferts de documents et autres prélèvements pour les autorités.
- Le contrôle spontané de la signalisation routière.

107 heures (120 en 2024) ont notamment été effectuées pour la police des déchets (surveillance Eco points – littering etc.) en tant que tâches optionnelles pour la Ville de Pully.



## 7. DIVISION TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

---



### **Premier-Lieutenant Christian BAERISWYL**

---

Chef des Services généraux

Membre de l'Etat-Major

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé, ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

### 7.1 Signalisation Routière (SR)

---

L'unité SR, composée de 6 collaborateurs (3 responsables au bureau SR, 3 collaborateurs constituant l'équipe technique et un CDD du 2 août au 30 septembre 2025) gère notamment les missions suivantes :

- Les panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretien et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques de nos communes partenaires (élaborations de plan de circulation, stationnement, etc.) ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés (pose des appareils de comptage pour la circulation, etc.) ;
- La gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôler des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Les Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

En 2025, l'unité SR a répondu à de nombreuses sollicitations pour l'ensemble des communes partenaires (renouvellement de signalisation et marquage). Il est à relever également un appui aux nombreuses manifestations de notre région ainsi qu'aux différents travaux routiers d'importance dans leurs phases finales (aménagement de la route de Chenaule, de la place et des abords du collège de Chantemerle, de la rue du Collège, des parkings de Quai Milliquet et de la Piscine, de la piste cyclable sur Désertes - G.-Guisan, chemin du Stand).

De nombreuses séances de préparation et d'installation de chantiers divers ont occupés la SR au quotidien (chantier du nouveau Collège – Chamblandes – station-service de Paudex – réfection de nombreuses conduites de gaz (Rennier – Chantemerle – Rochettaz – construction d'immeubles Lavaux - Rochettaz - Rennier)).

Dans le domaine de la prévention, la SR a continué à améliorer les procédures afin de garantir la sécurité de son personnel au travail.

La SR est intervenue à 53 reprises (35 en 2024) pour la remise en état de signaux endommagés ou détruits à la suite d'accidents ou de déprédations.

745 interdictions de parquer (700 en 2024) ont été posées sur l'ensemble de la ville.

Plus de 231 demandes de réservations de places de stationnement (150 en 2024) ont été traitées pour des privés, des entreprises et nos communes partenaires.

Plus de 102 heures (90 en 2024) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de Pully et plus de 460 heures (450 en 2024) pour les creuses privées et pose de la fibre optique, en forte augmentation.

### **7.1.1 Peinture utilisée (en kg)**

L'équivalent de 913 kg de peinture (mono composant et deux composants) et quelque 220 litres de diluant ont été utilisés pour le marquage routier.

### **7.1.2 Véhicules de service**

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police VW) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police KIA) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 203 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – Véhicule banalisé, équipé police
- Ramu 402 (voiture civile Toyota) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 403 (voiture civile Skoda) – Véhicule banalisé transport
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon Mercedes à pont) – Signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter EFUN E-JET électrique) – EM, LOG et ASP
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Signalisation Routière
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste
- 3 vélos électriques – EM, PP et LOG

Sur l'ensemble de l'année, et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru 163'014 km.

## 8. CONCLUSION

---

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2025 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 21 avril 2026.

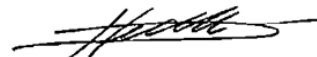
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION  
Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire



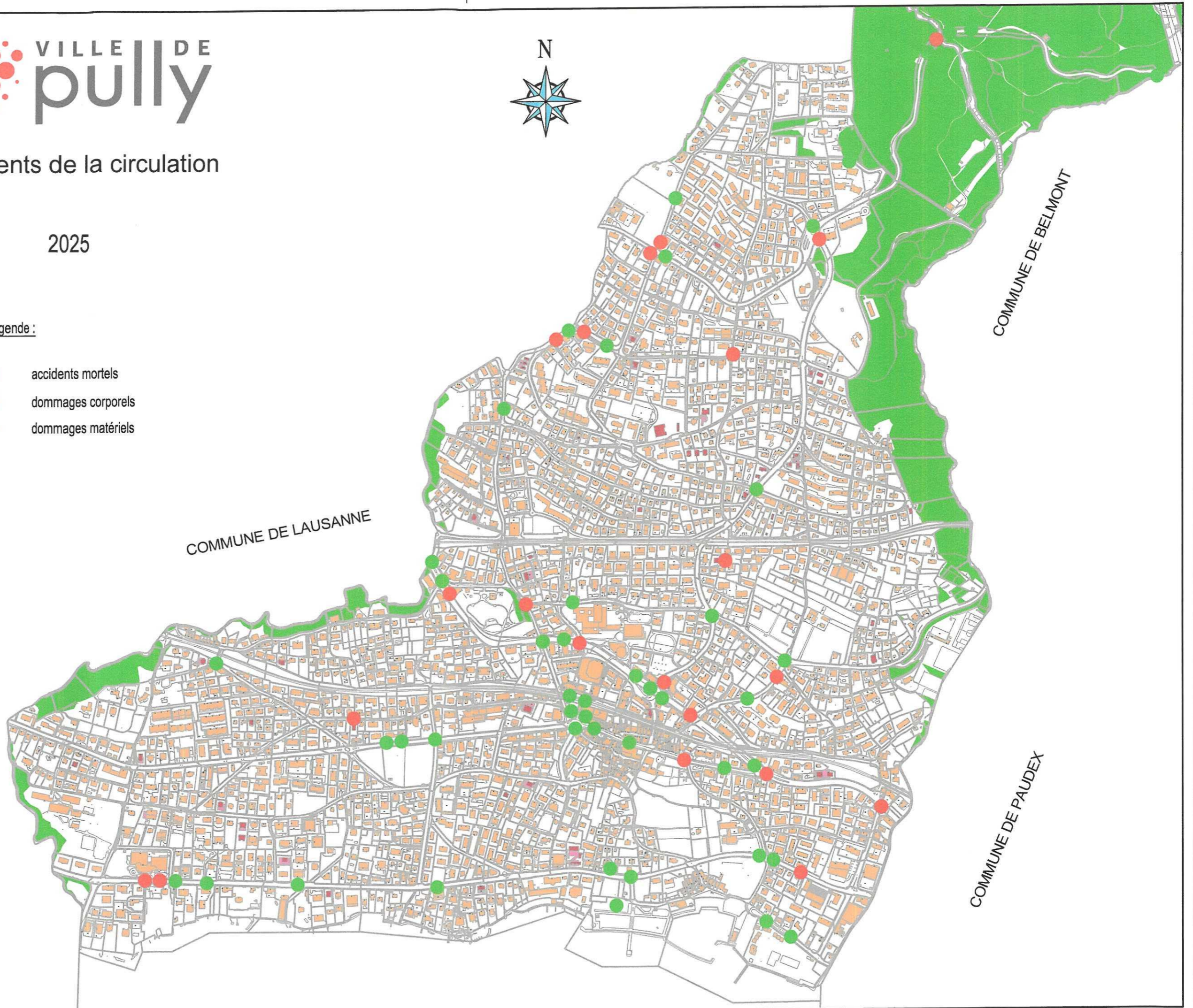
D.-H. Weber

Accidents de la circulation

2025

Légende :

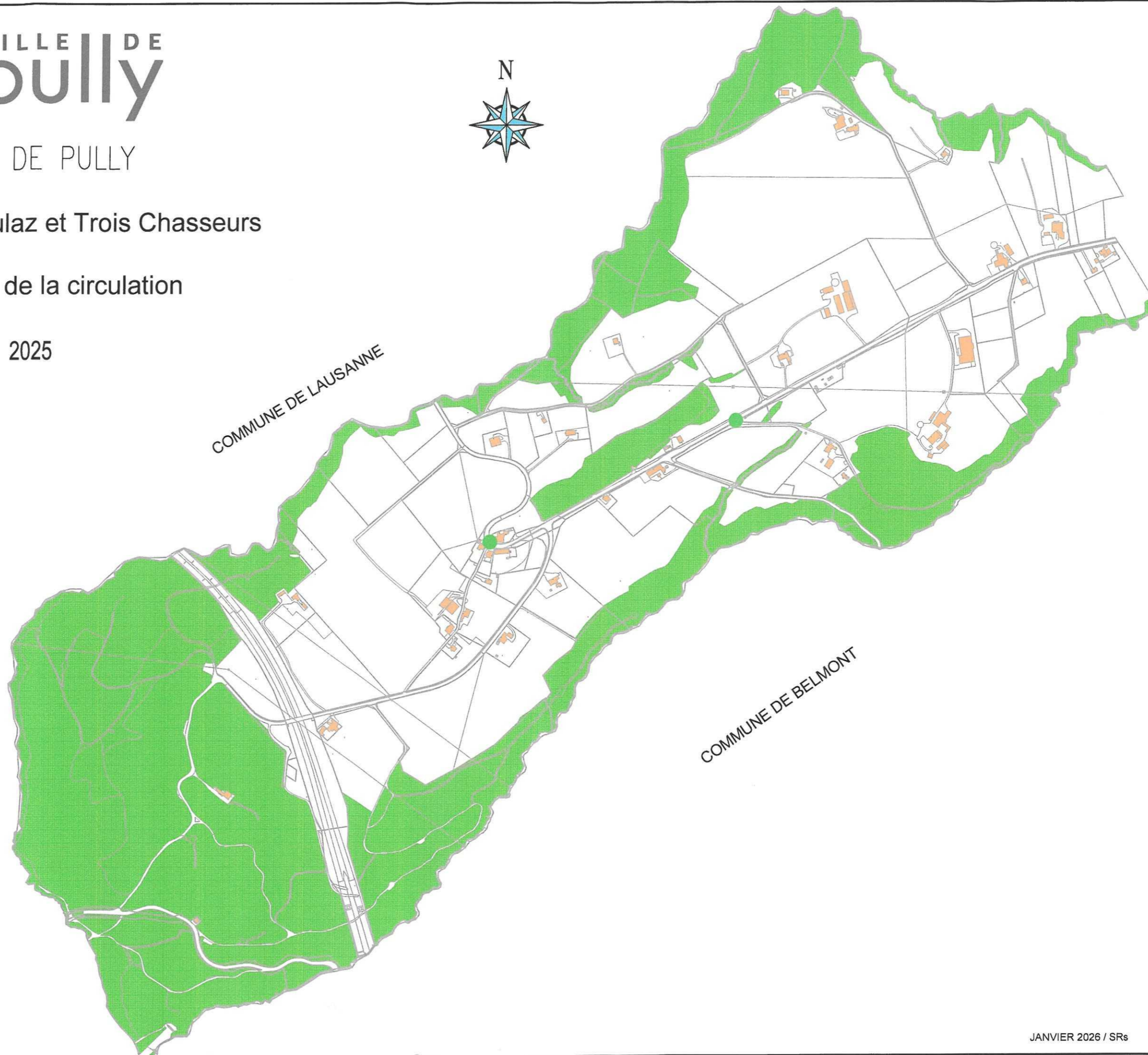
- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels





Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



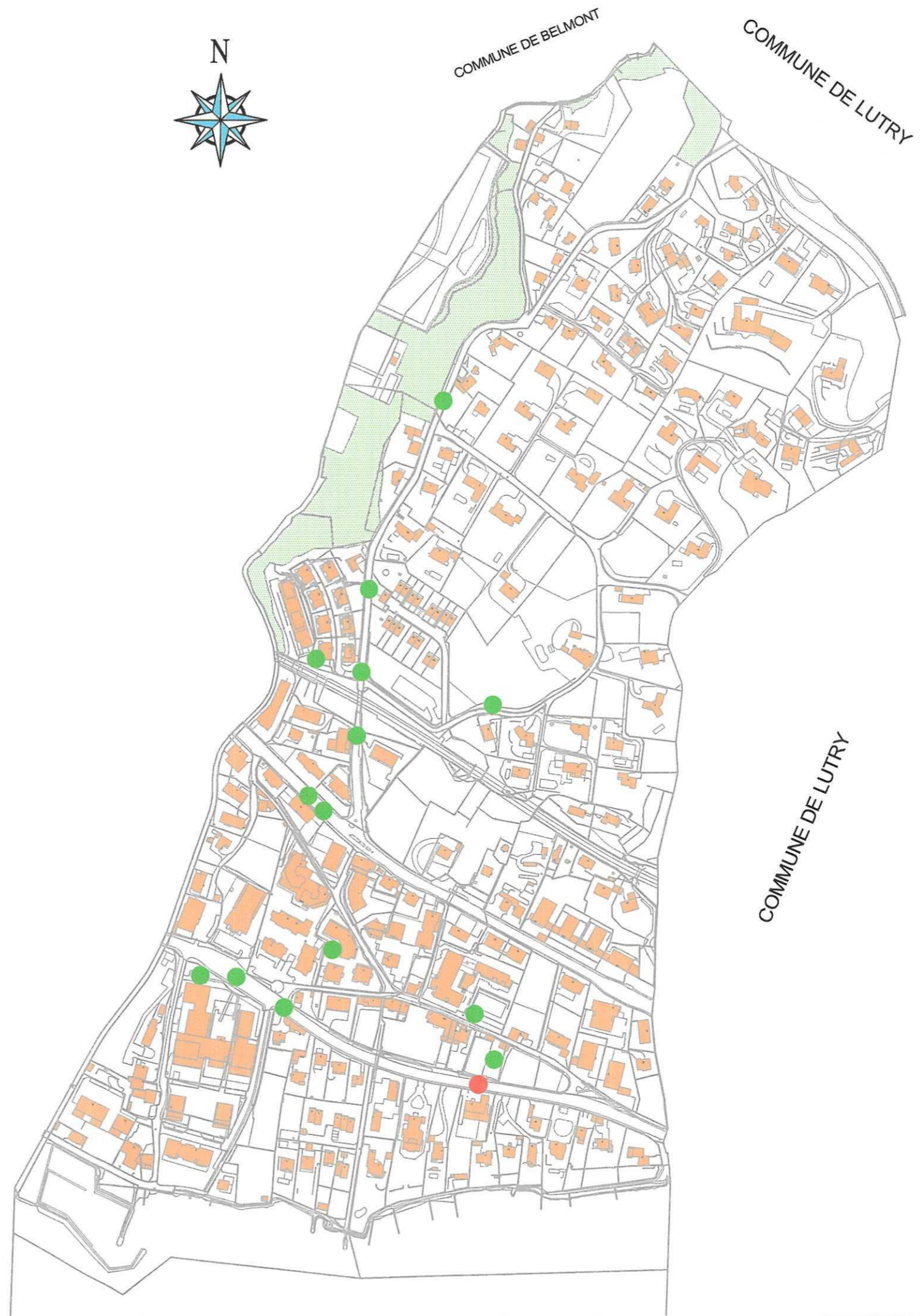
# COMMUNE DE PAUDEX

Accidents de la circulation

2025

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



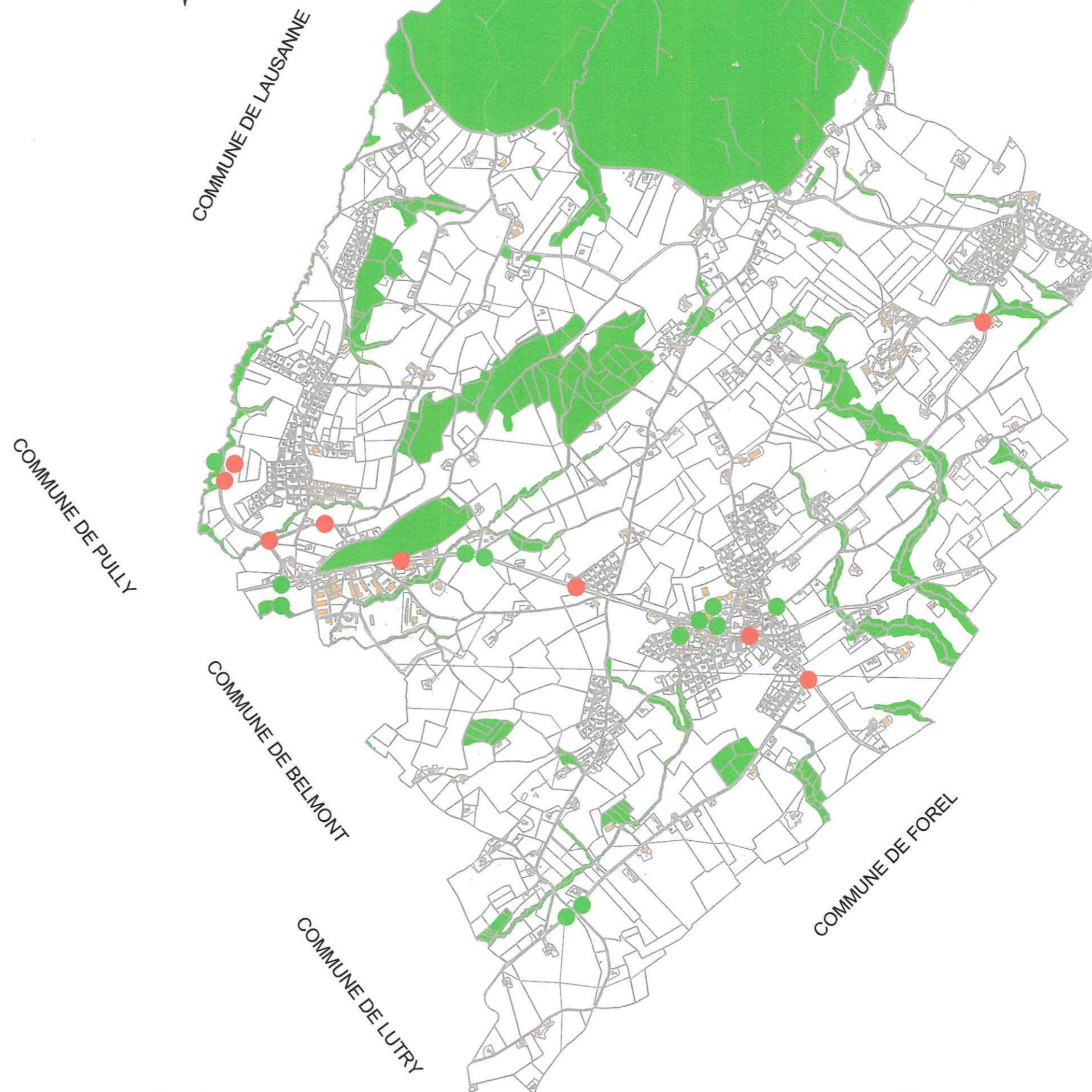
# COMMUNE DE SAVIGNY

Accidents de la circulation

2025

Légende :

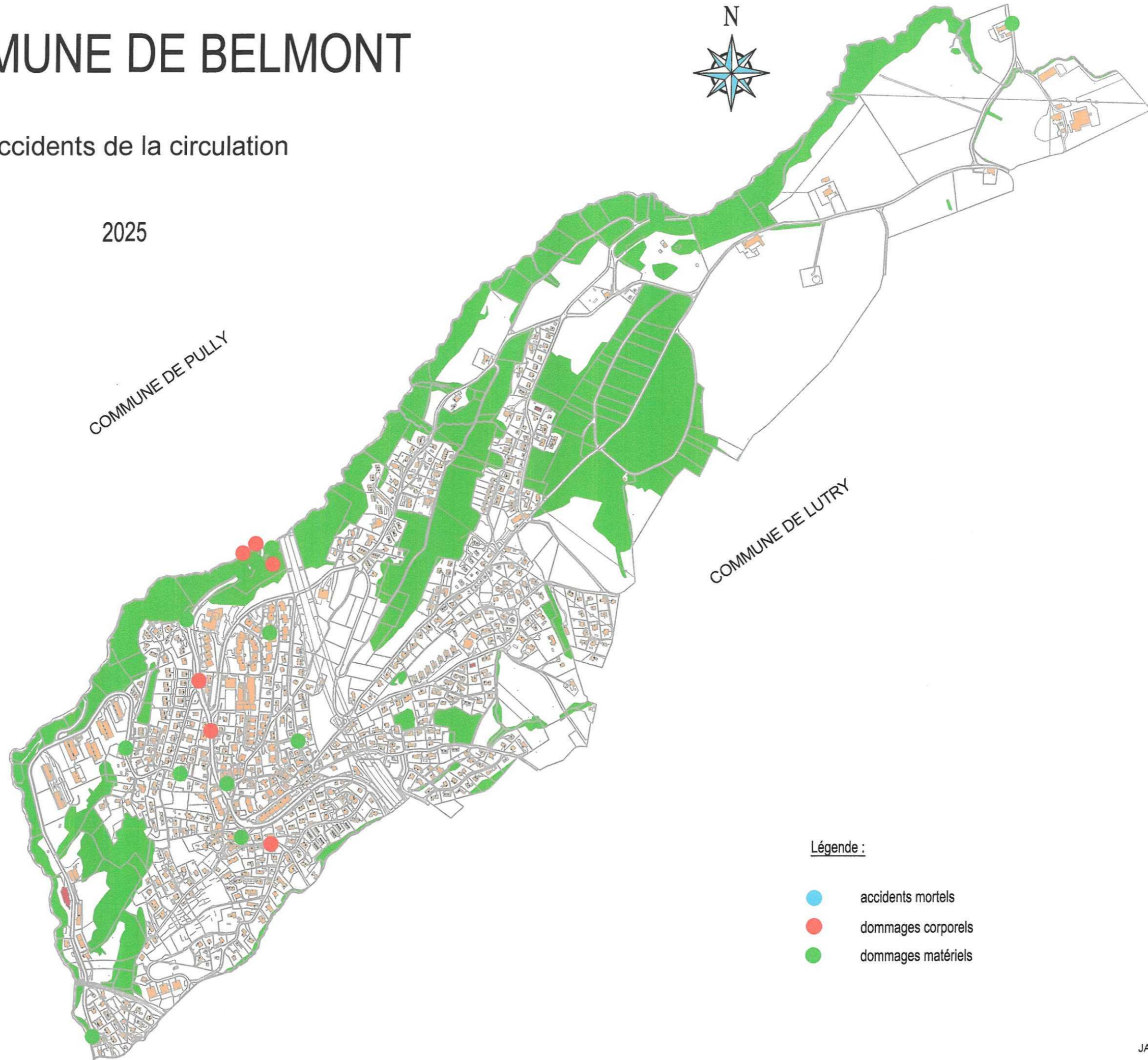
- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



# COMMUNE DE BELMONT

Accidents de la circulation

2025



COMMUNE DE PULLY

COMMUNE DE LUTRY

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels